



L'ancien tunnel

Au XIX^e siècle, le nord et le sud du département ne sont reliés que par la route royale n° 126 entre Montauban et Saint-Flour. Cependant, cette route traverse le col de la Font de Cère (1296 m) recouvert

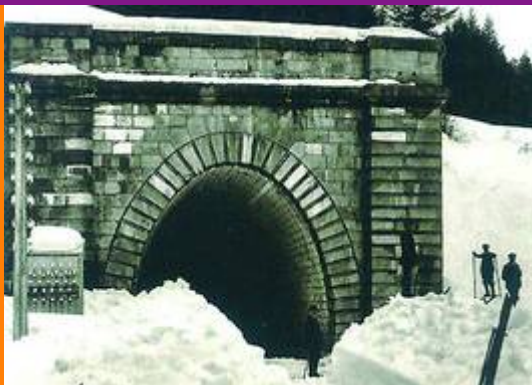
par une épaisse couche de neige et exposé à des vents violents en hiver, ce qui rend cet itinéraire impraticable plusieurs mois dans l'année.

La construction d'un tunnel est donc décidée, supervisée par l'ingénieur des ponts et chaussées Adrien RUELLE. Sa construction, entre 1839 et 1847 constitua une prouesse technique.

Le premier coup de pioche est donné le 10 août 1839. Les ouvriers affluèrent de toute l'Auvergne, mais aussi de l'étranger avec la venue de Piémontais, de Bavarois de Suisses et de Polonais. Jusqu'à 90 personnes étaient présentes l'hiver sur le chantier.

L'ouvrage fut démarré des deux côtés à la fois avec deux chantiers distincts. Les ouvriers attaquèrent la roche à la barre à mine et travaillaient par poste de douze heures, de 6 heures à 18 heures et de 18 heures à 6 heures. Les tirades de mine étaient très délicats et complexes. Lors des tirs, les mineurs ne pouvaient s'éloigner trop, d'où les niches creusées tous les cent mètres et qui ont servi ensuite de caves à fromage de 1881 à 1930. La progression moyenne était de 50 centimètres par jour pour chaque atelier. Pour atteindre la jonction le 23 novembre 1843, les mineurs ont dû fournir 164 000 journées de travail et le percer de 80 000 trous de mine. Au final, l'ouvrage mesure 1 414 mètres de long, 5,30 mètres de large, 6,50 mètres de haut au centre.

L'inauguration de l'ouvrage s'est déroulée le 4 décembre 1843, jour de la Sainte-Barbe, patron des mineurs. A Aurillac, la fête dura 3 jours pour rendre hommage aux ouvriers, accueillis comme des héros. Un siècle et demi plus tard, ceux sont près de 6000 véhicules à moteur qui empruntent au quotidien ce tunnel du Lioran. L'ingénieur Adrien Ruelle n'aurait sans doute jamais imaginé cela...



Tête de l'ancien tunnel, côté Aurillac

Le nouveau tunnel

Dès le début des années 1990, les pouvoirs publics cantaliens ont émis des appels pour une modernisation du tunnel du Lioran, jugé très dangereux. En effet, dans sa configuration la chaussée est très étroite et ne permet pas à deux camions de se croiser : leur circulation se fait donc en alternance. En cas de problème, l'évacuation paraît extrêmement difficile.

En 1999, après l'incendie meurtrier du tunnel du Mont-Blanc, une expertise est menée sur 39 tunnels routiers français. Le rapport juge le tunnel « ancien, étroit et inadapté à son trafic actuel » et préconise sa reconstruction totale. La décision est prise de conserver l'ancien tunnel comme galerie de secours pour le nouveau tunnel en reliant les deux ouvrages par 4 galeries.

C'est donc l'hypothèse d'un tunnel bidirectionnel qui est choisie. Quatre tracés sont alors proposés, dont deux évitent le village du Lioran. En 1996, c'est l'hypothèse " courte " qui est choisie, un tunnel de 1515 m parallèle au précédent.



Galerie d'évacuation



Coffrage du nouveau tunnel



Tête du nouveau tunnel, côté Murat



Intérieur du nouveau tunnel



Tête du nouveau tunnel, côté Arillac

Depuis le 16 novembre 2007 le tunnel est ouvert à la circulation

Après une courte ouverture provisoire motivée par l'arrivée des premiers flocons de neige, le nouveau tunnel du Lioran est désormais ouvert définitivement à la circulation par arrêté préfectoral entré en vigueur le vendredi 16 novembre 2007 à 20h.

La construction du nouveau tunnel

La construction du nouveau tube a nécessité le déplacement de la route départementale 67 qui monte à la station de Super Lioran. L'auberge construite en 1859 à l'entrée de l'ancien tunnel a dû être détruite début avril 2004, deux pistes de ski ont dû être redessinées, et le lit de la rivière Alagnon a dû être dévié. Le chantier emploie à son plus haut 170 personnes.

Le nouveau tunnel a des dimensions bien plus généreuses que son aîné : 1515 mètres de long, 9 mètres de large, 4,55 mètres de haut.

Le nouveau tube est creusé à l'explosif, et non avec un tunnelier, ce qui a nécessité des fermetures régulières de la route par mesure de sécurité. Sa construction nécessite l'utilisation de 300 m³ d'explosifs et l'évacuation de 150 000 à 200 000 m³ de déblais rocheux, le coulage de 30 000 m³ de béton.

Le nouveau tunnel est extrêmement bien doté en équipements de sécurité : tous les 200 mètres, des niches de sécurité sont disposées avec vitres de sécurité, extincteurs et poste d'appel. Des trappes de désenfumage sont disposées tous les 100 mètres. Un système de caméras vidéos à détection automatique des incidents fonctionnera 24 h / 24 en liaison avec le centre d'exploitation de Saint-Flour.

LE TUNNEL INAUGURE !

Le tunnel du Lioran a été inauguré le 23 novembre 2007, où quelques trois cents personnes étaient présentes au centre de secours du Lioran, où avait lieu la cérémonie. Plusieurs personnalités ont été conviées dont trois membres du gouvernement : Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, Alain Marleix, secrétaire d'état chargé des Anciens combattants et Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports. Leurs discours ont suivis ceux de Vincent Descoeur, Président du Conseil Général du Cantal et de René Souchon, Président du Conseil Régional d'Auvergne. Dans leurs propos, ses hauts représentants ne se sont pas limités au tunnel et à la route. Ils ont ajouté le ferroviaire au centre des enjeux de désenclavement de l'Auvergne et du Cantal en particulier.

Session d'actifs : ils sont prêts à s'installer dans le Cantal !



Pierre Fleurant, directeur de la Communauté de communes a rencontré des porteurs de projets



Ils sont prêts à s'installer dans le Cantal



M. Jacques Frescal, Président de la Communauté de communes, présente les atouts du territoire

Une pépinière d'entreprise

Suite à des négociations avec les partenaires financiers, notamment avec l'Etat qui a décidé d'accorder 20 % de subvention supplémentaire, le projet a pris du retard.

Lors du conseil communautaire du septembre 2007, le cabinet VERSANT, installé à Vic-sur-Cère, a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la future pépinière d'entreprises.

La consultation des entreprises est prévue pour le début de l'année 2008, pour un lancement des travaux au printemps 2008.

Les habitations légères de loisirs (HLL) et la modernisation des campings

Le projet est de mener en parallèle deux opérations : l'implantation de 11 habitations légères de loisirs (HLL) réparties sur 3 campings communaux (St Jacques, Thiézac et Polminhac) et la réalisation sur les campings des travaux nécessaires d'accompagnement et de maintien d'une qualité égale sur les 3 structures.

La Communauté de communes, maître d'ouvrage du projet, a engagé un maître d'œuvre : le cabinet d'architectes Atelier, sites et architecture (15000 AURILLAC).

Les artisans vont être prochainement consultés et les permis de construire déposés afin de démarrer les chantiers dans les meilleurs délais pour que les campings soient prêts à accueillir les vacanciers dès l'été 2008.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH est en place sur le territoire de la Communauté de communes depuis le 1er avril 2005, pour une durée initiale de 3 ans. Au vu des résultats encourageants obtenus sur cette période, les élus ont décidé de poursuivre l'OPAH deux années supplémentaires. La Communauté de communes a déjà engagé la somme de 54 439 € et estime à 31 600 € sa contribution pour la 3ème année.

Cette opération bénéficie du soutien financier des partenaires : l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la région Auvergne et le Département du Cantal.

Rappel des permanences du CAL PACT ARIM Cantal :

Vic-sur-Cère (face trésorerie) : les
1er et 3ème vendredi du mois de
9h à 10h30

Raulhac (mairie) : le 1er vendredi
du mois de 11h à 12h

Contact : M. Benoît GRANIER au
04 71 48 32 00

Portage de repas à domicile

La Communauté de communes, dans la cadre de son projet de territoire, a inscrit un projet visant à aider le maintien à domicile des personnes âgées. A ce titre, elle envisage d'étendre un service existant de portage de plateaux repas à domicile à l'ensemble de son territoire. Les élus de la commission socio-culturelle ont présenté leurs travaux devant le conseil communautaire du 29 novembre 2007. L'opération a été validée, les modalités opérationnelles vont être précisées afin que ce service puisse s'étendre sur l'ensemble du territoire dans le premier trimestre de l'année 2008.

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

La Communauté de communes avait confié une étude à l'Institut Gérontologique du Massif Central concernant la réalisation d'un centre local d'information et de coordination gérontologique. Cette étude confirme la nécessité de développer ce service. L'année 2008 permettra aux élus d'envisager quelles pourraient être les modalités de sa mise en place.

Etude enfance et petite enfance au niveau du Pays d'Aurillac

La Communauté de communes s'est engagée, à l'échelle du Pays d'Aurillac, à mener une étude de développement des services en direction de l'enfance et de la petite enfance. L'agence Cap Développement a est chargée de cette étude depuis avril 2007. En vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge du public enfant de moins de 12 ans, des travaux d'observation et d'analyse sur le terrain ont été menés et une synthèse visera à rendre plus efficiente la politique et les actions conduites dans ce domaine sur le territoire.





La table de lecture du paysage de la Bouquette présente le paysage et offre des éclairages sur les burons, le tunnel du Lioran ou la voie romaine...

Pas de Cère

Débutée au mois de mai, l'étude opérationnelle de faisabilité du Pas de Cère rentre dans la quatrième étape.

En effet, après avoir mis en évidence et validé les principaux enjeux de gestion et de valorisation du site, les membres du comité de pilotage ont pris connaissance de l'état des lieux réalisé par le CPIE : géologie, faune, flore...

A la fin de l'été, les membres du comité de pilotage, composé d'habitants, de propriétaires, d'experts ou d'élus se sont rendus sur le site. Ce fut l'occasion pour tous de découvrir ou de redécouvrir ce site exceptionnel.

En novembre, les objectifs et sous-objectifs ont été définis et regroupés autour de 4 thèmes : la connaissance, la valorisation et les aménagements, la gestion et la communication.

L'objectif principal retenu est celui de gérer de façon pérenne et durable le site, sans le dénaturer.

En décembre, le comité de pilotage a travaillé sur la réalisation de fiches

Aménagement des 7 sites remarquables

Suite à différentes précisions apportées notamment en terme de sécurité et suite à l'arrivée de l'hiver sur notre territoire, les élus du conseil communautaire ont voté le report des délais d'exécution portant la réception des travaux au mois d'avril 2008.

Toutefois, le travail de réalisation des tables de lecture est bien avancé et permettra de découvrir les principales richesses des sites aménagés.

actions visant à répondre aux enjeux et objectifs.

En début d'année 2008, ces fiches seront précisées et chiffrées afin de pouvoir présenter aux élus de la Communauté de communes, et en accord avec le Conseil Général du Cantal un schéma directeur de valorisation et de gestion de ce site.

Ecole de musique intercommunale du Carladès

Depuis 1987, l'école de musique de Vic sur Cère existait au sein de l'Amicale Laïque. Informés de l'arrêt de cette activité en juin 2007, les élus communautaires ont réfléchi, depuis la fin de l'année 2006, aux moyens nécessaires pour le maintien de cette activité sur le territoire tout en l'ouvrant à l'ensemble des communes et au plus grand nombre d'enfants.

Ainsi, après des mois de travail et de rencontres avec les différents partenaires, l'école de musique intercommunale du Carladès est née, portée par l'Association Spectacle en Carladès basée à Vic sur Cère.

Après les inscriptions de septembre 2007 fixées à 160 € par an et par enfant afin d'être accessible au plus grand nombre, elle compte 50 enfants inscrits, 8 professeurs et 7 instruments enseignés avec le piano, le violon, la guitare, la batterie, l'accordéon, le saxophone et le chant dans le cadre du projet de comédie musicale, projet de l'école permettant de rassembler tous les élèves mais aussi toute personne aimant chanter un samedi sur deux à l'école primaire.

L'école de musique compte également avec elle la chorale "La Carladièse" où 20 passionnés se rassemblent tous les mardis soirs de 20h30 à 22h30 au Centre Culturel du Carladez.

Dans l'attente de locaux plus adaptés, les communes de Vic sur Cère et de Polminhac ont maintenu leur mise à disposition gratuite de locaux où les cours sont dispensés. L'école

également conventionné avec le collège de Vic sur Cère qui a renouvelé sa mise à disposition de la salle musique pour l'enseignement entre midi et deux heures.

Soutenu à 25% par le Conseil Général par une aide sur la masse salariale, l'école de musique est financée à 75 % par les communes, qui restent compétentes dans ce domaine, par le biais d'une convention d'objectifs et d'une aide attribuée au fonctionnement annuel et selon le nombre d'élèves inscrits habitant la commune.

Mise en place dans le cadre du schéma de développement des enseignements artistiques voté par le Conseil Général en juin, cette école devrait pouvoir intégrer d'ici la rentrée 2009, une structure d'arrondissement au niveau d'Aurillac. Son fonctionnement et son financement seront alors facilités.

Son fonctionnement courant est aujourd'hui assuré grâce au recrutement d'une responsable pédagogique, Stéphanie Gentilhomme, mais aussi grâce à l'implication de bénévoles au sein de l'association Spectacle en Carladès et de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes, deux heures par semaine pour le suivi financier et administratif.

La Communauté de communes a pris en charge le rachat des instruments de musique de l'Amicale Laïque ainsi que l'achat d'instruments neufs qui sont mis gratuitement à disposition de l'école de musique.

L'audition de Noël aura lieu le vendredi 21 décembre à 18h au Centre culturel du Carladez.

Etudes culturelles

Engagée sur notre territoire depuis septembre 2006, la conclusion de l'étude culturelle pour l'aide à la définition d'une politique culturelle intercommunale a été présentée aux élus de la commission socio-culturelle et devant les élus du Conseil Communautaire. Les orientations proposées par le cabinet SOAP s'articulent autour de 3 axes : les services culturels à la population, le patrimoine et une collaboration avec la ferme de Trielle. Le rendu de l'étude culturelle menée par le même cabinet mais au niveau du Pays d'Aurillac a également eu lieu, il préconise entre autre un forum où tous les acteurs culturels pourraient se rencontrer...A suivre...

Mise en place de l'éveil à la musique

Les élus de la Communauté de communes, dans le cadre de la mise en place de l'école de musique intercommunale ont décidé d'encourager et de soutenir la mise en place d'un éveil musical en temps scolaire et en temps périscolaire.

Un Dumiste, personne titulaire d'un DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) a ainsi été recruté au sein de l'Association Spectacle en Carladès. Le poste est subventionné à 75% par la Communauté de communes et à 25% par le Conseil Général du Cantal. Une première rencontre avec les directeurs des écoles de tout le territoire à la mi-novembre a permis de présenter cette action. Des rendez-vous individuels ont été pris afin de voir, au sein de chaque école, les projets communs qui pourront être menés auprès des 5 ans (grande section) et des 6 ans (CP) coeur de cible de l'opération. Bien sûr, dans le cadre des regroupements de classe notamment, les projets pourront être menés avec des enfants de tous les âges.



Un éveil en temps périscolaire est également proposé. Gwendoline Belleney, la dumiste, reçoit les enfants tous les vendredis de 16h45 à 17h30 dans la salle de musique située à l'école primaire de Vic sur Cère. (42 € par an et par enfant).

Acquisition de composteurs individuels : une campagne 2007 encourageante

La Communauté de communes a proposé au printemps 2007 à ses habitants l'acquisition d'un composteur individuel. Ce matériel a rencontré un vif succès puisque 400 unités ont été commandées. Au vu de ce résultat, une nouvelle campagne d'achat sera probablement engagée pour 2008.

Petits rappels de compostage :

- diversifier les déchets que vous placez dans le composteur,
- le composteur doit être en contact direct avec le sol,
- contrôler régulièrement l'humidité et l'aération de votre compost.

La collecte annuelle des plastiques agricoles

La collecte des plastiques agricoles est reconduite en 2008 aux dates des etmai 2008.

Cette année, deux points de collecte seront mis en place : l'un au dépôt de matériaux inertes de Polminhac, l'autre sur la commune de Badailhac (la Sablière - route de Vix).

De nouvelles conditions de tri des plastiques sont imposées par le repreneur qui refusera toute autre " présentation " à son usine : un tas pour bâches d'ensilage, films d'enrubannage, bidons de lessive, petits sacs d'engrais, un tas pour les big bags vides entassés les uns sur les autres et un dernier tas de ficelles et filets à placer dans un big bag à part des autres. Aucun autre déchet ne sera accepté : (bidons de produits phytosanitaires, tuyaux, ...) qui sont à déposer à la déchetterie.

Nous remercions les agriculteurs d'organiser dès maintenant le tri de leurs plastiques afin que la collecte puisse être efficace. Des brochures d'information seront remises aux agriculteurs et des affiches seront présentes dans les mairies.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les communes membres de la Communauté de communes lui ont transféré leur compétence de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif de leur territoire. Ce contrôle a pour but de vérifier que la conception, l'implantation et l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif respectent les prescriptions réglementaires et que leur fonctionnement n'entraîne pas de pollution des eaux, d'insalubrité ou d'inconvénients de voisinage (odeurs notamment).

Par assainissement non collectif ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement. Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, salle de bain) et les eaux vannes (urines, matières fécales).

Pour assurer la gestion de ce service, la collectivité a procédé à une consultation de professionnels et a retenu la Lyonnaise des Eaux.

Le SPANC sera mis en place en début 2008. Le prestataire réalisera les visites nécessaires sur : les installations neuves ou réhabilitées, les installations existantes et la conformité (à la demande des propriétaires, à l'occasion de cessions de propriété).

Début 2008, une campagne d'information sera mise en place pour les usagers sous forme de réunions d'information dans les communes, d'articles presse. Le prestataire sera de plus aisément joignable grâce à une permanence téléphonique. Il est recommandé aux personnes ayant en cours une installation d'assainissement non collectif ou dont le chantier doit démarrer prochainement de bien conserver tout document s'y rattachant (devis d'entreprises, photos, descriptif de matériel...) afin de les présenter plus tard, lors de la visite du prestataire.

Déchetterie intercommunale : Rappel des horaires de la déchetterie

Lundi, mardi et samedi de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 13h

En 2007 ont été collectés :

Cartons : 30 tonnes

Bois : 84 tonnes

Ferrailles : 112 tonnes

Encombrants* : 236 tonnes

* Nous vous rappelons que lors de l'achat d'appareils électriques neufs (électroménagers, informatique, téléviseurs, ...) le revendeur a l'obligation de vous reprendre votre ancien appareil. En effet, le coût du nouvel équipement comprend une éco-taxé pour financer le traitement de ces vieux équipements...alors pourquoi payer deux fois ?



Les composteurs stockés



Un composteur en bois de 575 L